

# MAIRIE DES 13<sup>ÈME</sup> ET 14<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Mardi 7 février 2023

*La Séance est ouverte à 15 h 06, sous la présidence de Madame Marion BAREILLE, Maire du 7ème Secteur de Marseille.*

**Madame BAREILLE.**- Mesdames et Messieurs, bonjour. Nous allons procéder à l'appel.

*(Madame MAKHLOUFI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillères et des Conseillers)*

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.**

**Madame BAREILLE.**- Merci, Madame MAKHLOUFI. Nous sommes ravis de retrouver notre collègue, Denis ROSSI. Nous te souhaitons un bon retour, Denis.

**Monsieur ROSSI.**- Merci.

**Madame BAREILLE.**- Avant de commencer notre Conseil, permettez-moi de revenir sur un événement important pour notre Ville. Il y a quelques jours, nous étions réunis pour les 80 ans de la rafle du Vieux-Port. Ce sombre épisode est surnommé la rafle oubliée de la Seconde Guerre mondiale. Il y a 80 ans, 1 600 personnes étaient déportées de Marseille vers les camps de Fréjus, Compiègne et les camps de la mort en Allemagne. S'ensuit une destruction d'une grande partie du quartier du Vieux-Port. Le sort des 20 000 expulsés et des 1 600 déportés n'est presque pas connu, car l'histoire s'est surtout écrite à Paris. Hitler se méfiait de Marseille : notre ville, dont la réputation est d'être rebelle, risquait selon lui d'être le lieu où l'on cachait les résistants.

Ce qui s'est passé il y a 80 ans est une tragédie, dont nous devons garder la trace. La présence de Gérald DARMANIN aux commémorations a été vécue comme une forme de reconnaissance nationale face à ces événements longtemps restés dans l'ombre de l'histoire, et je l'en remercie.

En octobre prochain, sur notre secteur, nous nous réunirons pour se souvenir des 80 ans de l'arrestation et de la déportation de 31 enfants juifs âgés de 6 mois à 17 ans, six de leurs mamans et la directrice de l'établissement, Alice SALOMON au château de la Verdière. Ils furent dirigés dans un premier temps vers Drancy, puis déportés à Auschwitz à bord des convois 61, 62 et 68 des 28 octobre 1943, 20 novembre 1943 et 1er février 1944. Tous périrent dans les chambres à gaz avant que leurs corps ne soient brûlés dans les fours crématoires.

Je veux saluer mes collègues élus qui se sont mobilisés autour de cet événement ; féliciter et remercier mon collègue, Romain BRUMENT, qui, à travers son déplacement dans les camps avec ses étudiants, a transmis le devoir de ne jamais oublier. Je veux enfin saluer et encourager la démarche de notre collègue, Anthony BERARD, qui porte le projet de lieux de mémoire pour tous les Français sourds et muets qui ont été martyrisés durant cette sombre période de notre histoire.

N'oublions jamais. Je vous remercie.

**Approbation du compte rendu *in extenso* de la séance du mardi 13 décembre 2022 à 15 h.**

Nous allons passer à l'approbation du compte rendu *in extenso* de la séance du mardi 13 décembre 2022.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Monsieur BERARD.

**Monsieur BERARD (Interprétation en langue des signes).**- Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Lors du Conseil d'Arrondissements précédent du 13 décembre 2022, malheureusement, je n'étais pas là, j'en suis désolé. J'étais hospitalisé, j'ai eu une intervention chirurgicale juste avant, mais tout va bien maintenant, tout s'est rétabli.

J'aimerais faire un lien avec l'intervention de M. BOSQ lors du dernier Conseil. Merci beaucoup pour votre investissement, toutes les informations que vous avez collectées. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que vous avez fait une erreur de terminologie : il faut dire « langue des signes » et non « langage des signes ». En effet, on ne dit pas le « langage français », on dit bien la « langue française », c'est important. Pour la prochaine fois, si vous pouviez y faire attention et éviter cette terminologie, je vous en remercie.

À propos de la Mairie Centrale, en effet, c'est un marché public en termes d'interprète en langue des signes. En tant qu'élu la première année, j'ai fait partie de ce marché public en Mairie Centrale, puis il est passé en Mairie de Secteur. J'aimerais revenir à ce premier fonctionnement en tant que Mairie Centrale, mais on n'a pas eu de réponse claire par rapport à ça ; j'aimerais avoir une réponse.

Par rapport à la Mairie Centrale, ils sont responsables des commandes par rapport à ce marché public. Mme LAUSSINE et M. BOSQ, vous avez tous les deux mes coordonnées, mon contact. Vous pouvez échanger à ce sujet avec moi. Il n'y a pas besoin d'attendre les Conseils d'Arrondissements pour que l'on puisse se répondre ; je trouve que c'est un peu long. J'aimerais que l'on soit plus clair par rapport à mes besoins et que l'on travaille ensemble plus vite et efficacement.

Mme LAUSSINE avait promis qu'elle allait contacter Mme BAREILLE ; or, elle n'a reçu aucune réponse ; nous attendons toujours. Nous aimerions ne pas attendre le prochain Conseil d'Arrondissements pour avoir votre réponse. Dans l'intérêt des habitants, car le Conseil d'Arrondissements est dans l'intérêt direct des habitants et non sur ces questions, j'aimerais séparer ces thématiques. Merci de votre attention, de votre écoute et de votre aide.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur BERARD.

Monsieur BOSQ.

**Monsieur BOSQ.**- Merci, Madame la Maire. Simplement, je ne vais pas faire le messager et le coursier de la Mairie du 13/14 indéfiniment. Je propose que Madame le Maire, au Conseil Municipal, interpelle la déléguée responsable, Mme LAUSSINE, pour avoir des réponses ou Monsieur le Maire. Je ne vais pas faire le conseiller sans cesse par rapport à vos doléances. Merci.

**Madame BAREILLE.**- Nous avons noté, Monsieur BOSQ. En tout cas, n'hésitez pas en tant que délégué et représentant du Printemps marseillais de porter ces sujets. Le Conseil Municipal, il n'y a pas de rapport en lien avec ces thématiques. J'ai écrit de nombreux courriers à la Mairie Centrale sur ce sujet. Je me tiens à la disposition de la Mairie Centrale pour que nous puissions avancer, c'est important. J'espère qu'en ce début d'année, on arrivera à résoudre ce problème et que M. BERARD pourra travailler dans de bonnes conditions sur l'année 2023. Merci.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité, merci.

**LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 13 DECEMBRE 2022 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE.**- Nous allons passer à la revue des 11 rapports de ce Conseil. Les deux premiers rapports concernent la Direction des Sports. C'est M. BETTIRA qui va nous présenter les deux rapports.

**RAPPORT N° 22-39150-DS - 23-001 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -  
DIRECTION DES SPORTS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX  
ASSOCIATIONS SPORTIVES - 1ÈRE RÉPARTITION 2023 –  
APPROBATION DE CONVENTIONS - BUDGET PRIMITIF 2023

**Monsieur BETTIRA.**- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations sportives dans le cadre d'une première répartition concernant l'année 2023 pour un montant global de 92 100 euros.

Concernant notre secteur, il bénéficiera de 15 500 euros. Deux associations sont concernées :

- Défi Sport : 1 500 euros ;
- Burel Football Club : 14 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur BETTIRA.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité, merci.

**LE RAPPORT N° 22-39150-DS - 22-001 7 S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE.**- Je vous laisse poursuivre, Monsieur BETTIRA.

**RAPPORT N° 22-39194-DS - 23-002 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -  
DIRECTION DES SPORTS - Approbation de la convention de mécénat  
conclue entre la Ville de Marseille et la Caisse d'Épargne CEPAC -  
Travaux de réhabilitation et de rénovation de terrains de basketball

**Monsieur BETTIRA.**- Le prochain rapport nous amène à délibérer sur l'approbation de la convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille et la Caisse d'Épargne.

Pour mémoire, par la délibération du 29 juin 2022, le Conseil Municipal

avait approuvé une convention de coopération avec la Fédération Française de basketball ayant pour objectif principal de rénover des terrains de basketball et ainsi de faciliter la pratique de cette discipline sportive à Marseille. La Caisse d'Épargne a proposé de contribuer au financement des travaux de rénovation et de réhabilitation de ces terrains de basketball à hauteur de 40 000 euros.

Pour ce qui relève de notre secteur concerné par deux terrains situés sur le Plateau sportif Rose Bégude, avenue de la Croix-Rouge dans le 13ème à Marseille, il bénéficiera de 8 000 euros de la Caisse d'Épargne pour un montant estimé des travaux de 100 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE**.- Merci, Monsieur BETTIRA.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité.

**LE RAPPORT N° 22-39194-DS - 22-002 7 S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE**.- Pour les rapports suivants, on est sur la Direction de la Petite Enfance. Sur ce 3ème rapport, c'est Madame LASTRAYOLI qui nous le présente.

**RAPPORT N° 22-39198-DPE - 23-003 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Politique en faveur de la Famille - Attribution de subventions d'investissement aux associations et organismes à but non lucratif : Crèches du Sud - Approbation de l'Affectation de l'autorisation de programme

**Madame LASTRAYOLI**.- Madame le Maire et mes chers collègues, ce rapport concerne la Direction générale Adjointe à la Ville des petites Marseillaises et des petits Marseillais - Direction de la Petite Enfance - Politique en faveur de la famille - Attribution de subventions d'investissement aux associations et organismes à but non lucratif : Crèches du Sud – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

Madame le Maire, ce rapport porte sur l'attribution de subventions d'investissement aux associations et organismes à but non lucratif ayant pour objet l'offre d'accueil de jeunes enfants. Il nous est demandé d'approuver l'attribution de subventions d'investissement pour un montant global de 247 500 euros au profit de l'association Crèches du Sud (dont le siège social est situé 1 chemin des Grives dans le 13ème arrondissement). Pour autant, notre secteur n'est pas concerné par la création de deux nouvelles crèches qui aura lieu dans les 12ème et 10ème arrondissements.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE**.- Merci, Madame LASTRAYOLI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité.

**LE RAPPORT N° 22-39198-DPE - 23-003 7 S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE.**- Merci, on passe au 4ème rapport de ce Conseil.  
Madame BIRGIN.

**RAPPORT N° 22-39202-DPE - 23-004 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance - Avenants aux conventions de fonctionnement 2023 - Paiement aux associations des subventions 2023

**Madame BIRGIN.**- Madame le Maire, chers collègues, dans ce rapport nous sommes saisis afin de statuer sur la modification de la délibération du 4 mars 2022 ainsi que sur l'approbation du barème d'attribution de la contribution financière pour les associations qui conduisent des actions dans le domaine de la petite enfance.

Il nous est demandé de voter en faveur du versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 euros et 2 000 euros pour la création d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents dénommé « Le Petit Pont » situé dans le Centre Social Malpassé, géré par l'Association de Gestion et d'Animation du Centre Social Malpassé.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Madame BIRGIN.

Qui est contre ? Abstention ?

Rapport adopté à l'unanimité également, merci.

**LE RAPPORT N° 22-39202-DPE - 23-004 7 S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE.**- On passe maintenant au domaine de la culture. C'est Mme AYCARD qui nous présente ce 5ème rapport.

**RAPPORT N° 22-39120-DC - 23-005 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une deuxième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2023 - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes

**Madame AYCARD.**- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations ou organismes culturels, dans le cadre d'une deuxième répartition concernant l'année 2023, pour un montant global de 12 786 800 euros.

Concernant notre secteur, il bénéficiera de 1 364 200 euros qui se répartissent entre :

- Le ROUDELET FELIBREN de Château-Gombert pour un montant de 18 000 euros ;
- Le ZEF pour un montant de 893 900 euros ;
- META II : 20 000 euros ;
- ITINERRANCE POLE 164 : 62 300 euros ;
- Association culturelle d'espace lecture et d'écriture en Méditerranée pour un montant de 220 000 euros ;
- Association SOUF ASSAMAN AC GUEDJ LE MOULIN : 150 000 euros. Ce n'est pas une association, pardon ;

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Madame AYCARD.

Monsieur BOSQ.

**Monsieur BOSQ.**- Merci, Madame la Maire. Puisque l'on parle de la culture provençale, vous imaginez que je vais en dire quelques mots, notamment sur le versement d'une subvention de 18 000 euros allouée au ROUDELET FELIBREN. On sait ici tout le travail que peut réaliser cette association ; il faut la mettre à l'honneur. Elle fait un travail remarquable pour que notre culture provençale ne tombe pas dans l'oubli.

C'est pour ces raisons que, depuis que je suis à la tête de cette délégation, je mène un véritable combat – c'est vraiment le mot – pour permettre que tout le beau et l'indicible que nous ont transmis nos aïeux, nous puissions continuer à le vivre. Je le dis avec un soupçon de gravité ici : si nos institutions ne se mobilisent pas plus, c'est la chute qui sera toujours plus vertigineuse de la culture provençale.

J'ai réalisé, depuis mon arrivée, un état des lieux et j'ai pu, avec l'accord du Maire de Marseille, sortir la culture provençale de la culture et ainsi obtenir une ligne budgétaire. Certes, c'est largement insuffisant, mais c'est un début, après des décennies d'abandon. J'ai quelques satisfactions, notamment la réfection du toit de la Saint-Eloi, des subventions auxquelles certaines associations ne pouvaient plus prétendre, etc.

Je le redis ici dans cette Assemblée : notre culture ne doit pas être l'otage de quelque parti politique que ce soit. Pourvu que la culture provençale continue à vivre et comme on dit chez nous : « *Longo maï* » à la culture provençale ! Merci.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur BOSQ. Je vous confirme que les traditions provençales sont quelque chose que nous portons en Mairie de Secteur et auxquelles nous sommes attachés que ce soit le ROUDELET FELIBREN ou la Saint-Eloi, nous sommes partenaires en Mairie de Secteur. Il y a également les autres collectivités qui apportent leur soutien et qui subventionnent ces associations, que ce soit le Département ou encore la Région. Et encore une fois, c'est plus que nécessaire ; il est important de pouvoir défendre nos traditions.

**Monsieur BOSQ.**- (Inaudible, hors micro).

**Madame BAREILLE.**- Je pense en tout cas...soutenons les musées aussi et je pense que la part allouée par le Département est importante. Après, bien évidemment que le Département subventionne les associations au niveau départemental et la Région au niveau de la Région, jusque-là c'est normal.

Petite précision également par rapport aux différentes associations : sur META II, ce n'est pas uniquement sur le secteur ; l'association œuvre dans le 3ème et le 15ème arrondissement. Concernant l'Association culturelle d'espace lecture et d'écriture en Méditerranée, elle porte sur l'ensemble du territoire et il y a 7 espaces de lecture répartis sur le territoire et un qui nous concerne sur Val Plan.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité, merci.

### **LE RAPPORT N° 22-39120-DC - 23-005 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE.**- Nous passons au 6ème rapport qui porte sur le soutien aux équipements sociaux et c'est M. ROSSI qui prend la parole, merci.

### **RAPPORT N° 23-39263-DAS - 23-006 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - Subventions 2023

**Monsieur ROSSI.**- Madame le Maire, chers collègues, c'est un rapport classique : c'est la première répartition sur l'exercice 2023 en direction des centres sociaux.

Lorsque l'on égraine et que l'on regarde l'ensemble de la liste, on pourrait se dire : qu'est-ce qu'il y a de nouveau ? Il y a quelque chose de nouveau qui n'a échappé à aucun d'entre vous, puisque chacun a lu le rapport avec l'attention qu'il mérite : c'est le fait que nous n'avons plus de convention-cadre qui nous lie avec la CAF et qu'il a fallu prolonger d'un an, d'une manière presque *in extremis*, pour arriver à ce que les structures sociales, sur l'ensemble du territoire marseillais, mais principalement sur ce qui nous intéresse, à savoir ce secteur, puissent aujourd'hui être en situation de survie et non pas de développement.

J'invite toutes celles et ceux qui ont en charge cette négociation actuelle, qui doit se solder avec une convention-cadre pour les 5 ans à venir (de 2023 jusqu'en 2028) à se bouger un peu. Très honnêtement, nous sommes dans des situations où les équilibres financiers sont extrêmement fragiles et nous pourrions arriver à une situation de rupture sur un certain nombre de sites.

Effectivement, on ne peut que se réjouir et voter des deux mains ce type de rapports, mais se soucier que la convention-cadre, c'est quelque chose qui protège et pérennise les actions et donc les usagers. On n'a pas de clients, mais des usagers – je le rappelle, car quelquefois le mot est oublié –, qui bénéficient, souvent dans les situations les plus précaires, de ces espaces de vie.

Je profite de ce rapport pour relancer un appel à toutes celles et ceux qui

ont cela au cœur, ça ne manque pas ici. Cela mérite au moins de rappeler que nous sommes sur une convention d'un an et donc de nature précaire. Merci.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur ROSSI. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté, merci.

**LE RAPPORT N° 23-39263-DAS - 23-006 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

*(Abstention des groupes Retrouvons Marseille et Rassemblement National)*

**Madame BAREILLE.**- Le rapport suivant concerne le jardin de Sinoncelli et c'est M. PICARELLI qui rapporte. Merci.

**RAPPORT N° 22-39134-DPJ - 23-007 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -  
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS - SERVICE ESPACES VERTS -  
Restauration, renaturation, désimperméabilisation du jardin Labadie,  
13001 Marseille - Du jardin National, 13003 Marseille et du jardin  
Sinoncelli, 13014 Marseille - Approbation de l'augmentation de  
l'affectation de l'autorisation de programme des trois opérations

**Monsieur PICARELLI.**- Mesdames et Messieurs, Madame le Maire.

Pour ce rapport nous devons acter l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Environnement et Espace Urbain, année 2022, pour les travaux relatifs à la restauration, renaturation, désimperméabilisation de trois jardins situés dans les 1er, 3ème et 14ème arrondissements de Marseille, et ce, à hauteur de 20 000 euros.

Pour ce qui relève plus précisément de notre secteur, il nous est demandé de valider une augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de 4 000 euros pour le jardin Sinoncelli (14ème), portant ainsi le montant affecté sur l'opération de 130 000 euros à 134 000 euros.

Il est apparu lors des travaux de terrassement que des dalles en béton n'avaient pas été déconstruites des précédentes opérations de travaux datant d'il y a plus de 30 ans. Ces dalles constituaient un obstacle à la plantation des massifs prévus aux emplacements identifiés lors de la mobilisation citoyenne et à la désimperméabilisation du site.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur PICARELLI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité.

**LE RAPPORT N° 22-39134-DPJ - 23-007 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE.**- On passe au 8ème rapport, toujours sur les services espaces verts, et c'est Mme LASTRAYOLI qui prend la parole.

**RAPPORT N° 22-39138-DPJ - 23-008 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -  
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS - SERVICES ESPACES VERTS -  
Renaturation citoyenne des Parcs et Jardins - Approbation de la charte participative et de la convention d'occupation afférente

**Madame LASTRAYOLI.**- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet la renaturation citoyenne des parcs et jardins, approbation de la charte participative et de la convention d'occupation afférente.

Madame le Maire, ce rapport concerne l'approbation de la charte de renaturation participative des parcs et jardins de la Ville de Marseille ainsi que de la convention type d'occupation du domaine public dans le cadre de la renaturation des parcs et jardins.

Cette charte définit les parcs et jardins dans lesquels le jardinage citoyen sera permis ainsi que les modalités d'intervention. Les citoyens souhaitant participer à la renaturation des parcs devront déposer un dossier en remplissant le formulaire au nom d'une association disponible sur le site Internet de la Ville de Marseille. Chaque proposition ne pourra pas dépasser 5 000 euros, montant qui représente uniquement la fourniture des plantes.

Le service des espaces verts se chargera de préparer le sol dans l'opération participative de plantation, d'équiper la zone en arrosage automatique et de protéger les plantations par un dispositif de protection et un paillage organique.

Un comité constitué d'élus (au masculin) et d'élues (au féminin), de techniciens se réunira une fois par an au mois de juillet pour retenir dix projets parmi ceux déposés.

Les plantations participatives seront organisées du mois d'octobre de la même année jusqu'au mois d'avril de l'année suivante.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Madame LASTRAYOLI. Bien évidemment, nous sommes pour ce genre d'opérations. Encore une fois, on en avait parlé lors des budgets en Mairie de Secteur, on a à cœur de pouvoir embellir nos espaces verts. On a, pour rappel, planté en 2022, 90 arbres et 650 jeunes arbustes et dépensé un peu plus de 200 000 euros dans nos espaces verts.

J'en profite pour remercier Keltoum HASSANI qui a la délégation des services techniques et nos services techniques de la Mairie de Secteur.

J'en profite pour – Monsieur BOSQ, encore une fois, je ne me sers pas de vous pour faire le messenger auprès de la Mairie Centrale, mais ce Conseil est filmé – rappeler, parce que parfois il y a certains oublis, que la Mairie de Secteur doit être autour de la table, ce n'est pas une option. Nous n'avons pas été concertés sur le choix des parcs et jardins sur le secteur. Nous en avons deux : je pense au parc de La Marie ou au parc du Ginestet, où il est fort probable que ce soit des jardins qui sont aujourd'hui gérés par la Mairie de Secteur. Pour des questions juridiques, j'imagine qu'il y aura des conventions à faire signer auprès des associations qui géreront l'entretien de ces plantations. N'oubliez pas la Mairie de Secteur, et ça nous permettra effectivement de mener à bien ces projets.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité, merci.

**LE RAPPORT N° 22-39138-DPJ - 23-008 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Monsieur RAVIER.**- La folie du *wokisme* qui nous oblige à dire les élus au masculin et les élues au féminin.

**Madame BAREILLE.**- C'est noté, Monsieur le Sénateur. Je vous propose que l'on passe au 9ème rapport sur la politique de la Ville. C'est notre adjoint délégué à la Politique de la Ville, M. GASMI, qui porte ce rapport, merci.

**RAPPORT N° 22-39199-DGAVPVPD - 23-009 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - Politique de la Ville - Programme DSU - 4ème série d'opérations d'investissement 2023 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme

**Monsieur GASMI.**- Madame le Maire, chers collègues.

Dans ce rapport, nous devons débattre de l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Aménagement Durable et Urbanisme, année 2023, concernant l'opération Programme DSU, 4ème série d'opérations d'investissement 2023 en vue du versement de subventions correspondant à diverses actions s'inscrivant dans ce cadre d'intervention, et ce, pour un montant global de 312 418 euros.

Concernant notre secteur, il bénéficiera de 95 229 euros :

- Synergie family (acquisition d'un minibus) : 13 000 euros ;
- Association le Grand Canet (équipement épicerie sociale et solidaire) : 8 778 euros ;
- Unicil (aménagement des jardins partagés La Marine Blanche) : 29 706 euros ;
- Grand Saint-Barthélémy omnisports (activité écocitoyenne vélo et VTT) : 16 865 euros ;
- Association Le Grand Bleu (acquisition d'un autocar) : 26 880 euros.

Une certaine réserve : je m'adresse à Mme GATIAN (qui n'est pas là), Adjointe au Maire de Marseille à la Politique de la Ville, qui serait bien inspirée d'examiner avec la même attention les requêtes et demandes des bailleurs sociaux, notamment sur les espaces extérieurs.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur GASMI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité.

**LE RAPPORT N° 22-39199-DGAVPVPD - 23-009 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE.**- Sur le rapport suivant, il s'agit d'approuver les dénominations de voies. C'est M. PONS qui nous présente ce rapport.

**RAPPORT N° 23-39259-DAEP – 23-010 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE L'ANIMATION DE L'ESPACE PUBLIC -  
Approbation de dénominations de voies

**Monsieur PONS.**- Madame le Maire, chers collègues, bonjour.

Ce rapport a pour objet l'approbation des propositions des dénominations des voies figurant sur le tableau que vous avez dans vos annexes.

Suite à l'avis favorable de la Commission des dénominations des noms de rues, Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur PONS et j'en profite pour vous remercier, ainsi que Monsieur PICARELLI, pour tout le travail que vous faites auprès de nos CIQ, merci.

Monsieur DUDIEUZERE.

**Monsieur DUDIEUZERE.**- La Mairie Centrale, la nouvelle municipalité, nous avait promis de tout révolutionner, de tout améliorer ; elle nous parle tout le temps de participation citoyenne, de démocratie, etc. Ce rapport sur la dénomination des noms de rues que nous votons aujourd'hui, ce sont des dénominations approuvées – nous sommes au mois de février – à la Commission du 31 mai dernier, c'est-à-dire que ça fait 8 à 9 mois. Il n'y a pas eu de Commission de noms de rues depuis.

Sous l'ancienne mandature, avec l'ancien président de la Commission de noms de rues, M. Jean-Luc RICCA, il y avait une Commission des noms de rues quasiment avant chaque Conseil Municipal. Ces commissions étaient très fournies, il y avait beaucoup de travail fait à chaque fois. Depuis le début de l'élection, il y a eu deux ou trois commissions de noms de rues maximum, en gros une par an.

On trouve que c'est un peu léger. Il y a beaucoup de gens qui attendent des dénominations de rues, c'est important parce ça pose des problèmes de courrier, pour les secours, les pompiers, etc. qui doivent intervenir. Ce n'est pas anecdotique, c'est très important. Il y a matière là, je crois, à s'améliorer. C'est vraiment un petit peu léger.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur DUDIEUZERE.

Monsieur ROSSI, vous souhaitez prendre la parole ?

**Monsieur ROSSI.**- Merci. Je partage l'analyse que fait M. DUDIEUZERE sur le fait qu'effectivement, il y a une série de sollicitations qui depuis des mois et des mois attendent un examen de la Commission.

D'une part, lorsqu'on décline et que l'on regarde le rapport, il y en a une : je crois que c'est la rue des chichourles (Picon)... franchement, je ne veux pas vous faire de la peine... ce n'est pas parce que c'est le Comité du Vieux Marseille qu'il n'y a pas de couillonnade ; ce n'est pas interdit. Je crois encore une fois que nous pourrions regarder cela avec beaucoup plus d'attention et quelques réserves.

D'autre part, ce que disait M. DUDIEUZERE, c'est que l'on interpelle, et à plusieurs reprises, un certain nombre de requalifications. Je prends pour exemple une voie qui m'est très chère dans ce qu'elle a de plus absurde : l'impasse Aimé Césaire. Alors, c'est vrai que ce n'est pas cette municipalité qui l'a initiée, c'est vrai que c'est Mme PAU-LANGEVIN, en tant que ministre de la Culture, qui est venue l'inaugurer en son temps. Lorsque l'on mesure l'œuvre de ce qu'était et ce que demeure Aimé Césaire dans la culture, la limiter à une impasse a un côté extrêmement violent au regard de ce que les choses veulent dire et s'inscrivent dans la culture qui est la nôtre.

Ensuite, Monsieur BOSQ parlait de culture provençale : je vois assez peu de références dans ce domaine malgré, depuis des mois, un certain nombre de sollicitations. Mais pour répondre à une sollicitation, il faut réunir la Commission ; il faut au moins qu'elle observe un certain nombre d'attentions portées par celles et ceux qui portent ce genre de requalifications. Si la Commission ne se réunit pas, il n'y a pas d'arbitrage et donc pas de qualification. Ce qui donne un certain nombre de difficultés pour la vie de tous les jours (La Poste, les secours notamment qui font partie des choses prioritaires).

Je souhaiterais transmettre une interpellation non pas à nos collègues – ils n'ont pas vocation à être facteurs, ce n'est pas leur métier, ils sont Conseillers Municipaux –, mais au Maire de Marseille, c'est quand même le Premier Magistrat de la Ville ; il faut effectivement que ces commissions se réunissent de manière régulière. Il faut que les choses soient regardées d'une manière sérieuse et il faut que ce qui ressemble un peu à une erreur du moment, des choses dénaturées retrouvent leur place.

Nous avons suffisamment d'espace, il y a des avenues qui ont été qualifiées. Je crois que dans cet espace et dans ce territoire qu'est Marseille (deux fois plus grand que Paris), Aimé Césaire devrait trouver un lieu qui correspond effectivement à ce qui fut l'œuvre de sa vie et qui fut transmise à des générations et non pas l'impasse dans laquelle on l'a affecté dans ce moment-là. Je dis ça parce qu'à un moment donné, c'est difficile de réexaminer les choses qui mettent 9 mois à arriver à l'examen de celles et ceux qui sont dans ce Conseil d'Arrondissements. La prochaine, c'est pour quand ? L'année prochaine ? Dans un an ? Deux ans ? Ce sont des sujets qui ne sont pas mineurs et qui marquent aussi l'empreinte d'une ville.

Je le dis, parce que cela ne fait peut-être pas le buzz ou tous les médias possibles, mais ça fait partie de la vie sociale dans laquelle les uns et les autres nous nous inscrivons. Merci, Madame le Maire.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur ROSSI.

Monsieur BENFERS.

**Monsieur BENFERS.**- Madame le Maire, mes chers collègues.

Je rebondis sur ce rapport, et pour ma part j'ai pris note : il est vrai que la fréquence des commissions n'est sûrement pas assez soutenue et je me fais fort d'aller remonter cette information.

J'en profite aussi, en parlant d'impasse – je ne vais pas faire de mauvais jeu de mots ni de buzz – : l'équipe municipale, la majorité municipale, se base sur des dossiers très lourds. N'oublions pas que nous avons eu une période très difficile avec cette période Covid qui nous a frappés tous dans le bon fonctionnement des

institutions. Pour revenir à l'impasse, la Mairie était dans une drôle d'impasse. Difficile de manœuvrer dans cette impasse pour se mettre en bon ordre de bataille, mais j'ai pris note pour la Commission. Je remonterai l'information.

Si l'on passait du temps à dire tout ce qui va bien, on finirait notre Conseil Municipal peut-être demain ou dans plusieurs jours, mais sur ce qui va mal, ce n'est pas l'image et ce n'est pas la réalité des choses. La Mairie se bat pour faire avancer tous les dossiers. Il me semble, pour beaucoup d'entre vous, lorsque vous interagissez avec nos Adjoints ou nos responsables en Mairie, souvent vous avez un retour et souvent il est positif. C'est tout ce que je voulais souligner et ne pas laisser passer ces remarques sans donner l'aspect positif du travail de la Mairie Centrale.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur BENFERS.

On passe au dernier rapport de ce Conseil concernant la réhabilitation de la résidence des Lauriers. On n'a pas voté, pardon. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité, merci.

**LE RAPPORT N° 23-39259-DAEP – 23-010 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE.**- Pour le dernier rapport, c'est M. GASMI qui nous le présente. Merci.

**RAPPORT N° 22-39122-DF – 23-011 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS -  
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Habitat  
Marseille Provence Aix-Marseille Provence Métropole (HMP AMPM) –  
Plan Stratégique Patrimonial - Programme CDC 2021-2030 -  
Réhabilitation de la résidence des Lauriers dans le 13ème  
arrondissement

**Monsieur GASMI.**- Madame le Maire, chers collègues. Pour ce rapport nous sommes consultés dans le cadre d'une garantie d'emprunt au profit de Habitat Marseille Provence Aix-Marseille Provence Métropole (HMP AMPM) en vue du financement des travaux d'urgence et de sécurité de la résidence des Lauriers composée de 398 logements, située 10 rue Marathon quartier Malpassé dans le 13ème arrondissement.

L'emprunt porte sur la somme de 2 566 056 euros, et la banque prêteuse est la Caisse des Dépôts et Consignations. L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville (50 %) et de la Métropole Aix-Marseille Provence (50 %).

L'annuité prévisionnelle garantie s'élève à 90 161 euros. On se réjouit de la réhabilitation de ces logements.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur GASMI.

Monsieur BENFERS, vous souhaitez prendre la parole ?

**Monsieur BENFERS.**- Madame le Maire, mes chers collègues, merci.

Pour faire très bref, puisque l'on parle des HLM des Lauriers, je voulais saluer l'action que mène au quotidien, sur ce territoire, l'association Place des Farandoleurs qui a fait pas mal de travail. J'en appelle à vous tous – on a des élus de plusieurs collectivités, dont un Sénateur – pour à l'avenir soutenir cette association à chaque fois qu'elle aura besoin de notre soutien. Merci beaucoup.

**Madame BAREILLE**.- Monsieur ROSSI.

**Monsieur ROSSI**.- D'abord, je remercie M. BENFERS qui n'est pas sans ignorer savoir que cette structure, dans le cadre de la convention qui a été signée entre la Mairie de Marseille, la Métropole notamment sur l'aménagement du temps scolaire sur les différentes zones, fut une des seules qui a été repérée, et sur laquelle les conventions ont été passées pour l'animation (pas l'occupationnel) sur le plan de l'accompagnement d'enfants au niveau éducatif et culturel. Je crois que ça fait partie déjà des éléments qui sont concrets.

Deuxièmement, vous n'êtes pas sans ignorer savoir, j'en suis persuadé, que cette même structure est logée dans un bâtiment qui relève de la SOLEAM – je le sais, je fus celui qui a négocié la convention à titre gracieux ; je sais exactement – et qu'elle est vouée à quitter ce lieu qui sera démoli et affecté à une cité des associations sur l'ensemble du Grand Malpassé dans le cadre du grand projet urbain articulé entre la Préfecture, la Ville, la Métropole et le Département.

Je dis ça parce que nous sommes un certain nombre à avoir interpellé le nouveau président de la SOLEAM pour que l'on puisse accélérer – c'est toujours pareil – les process, demander à Monsieur le Préfet que l'on soit un peu facilité en matière d'organisation administrative et effectivement inciter la Ville de Marseille à nous faciliter (ce qu'elle fait dans un grand nombre de cas grâce à certaines choses) pour obtenir des permis de démolition (c'est bien de cela qu'il s'agit) et de construction sur ce lieu qui est un des lieux emblématiques de Marseille en termes de travaux en direction des enfants et de la culture sur le Grand Malpassé qui dépasse largement les Lauriers et Malpassé.

Donc, ceci étant dit, nous nous trouvons quand même encore une fois devant des situations extrêmement compliquées sur ces différents territoires. Nous subissons des trafics de toute nature et sur un certain nombre de choses, il est extrêmement difficile d'attirer des jeunes, des adolescents, des jeunes préadolescents face à des prédateurs qui eux-mêmes essayent de les récupérer pour les organiser dans des choses qui n'ont ni queue ni tête, qui terminent toujours de la même manière, c'est-à-dire par des drames. C'est notre bataille qui est commune et je loue... et tous les jours, chaque fois que je passe au Merlan, du côté du haut des universités, je me dis : vivement que nous ayons ce commissariat qui nous amènera 100 personnes de plus, qui sont des gens dont c'est le métier d'appréhender ce type de prédateurs, pour permettre effectivement à ce qu'il y ait de l'ordre public et de la belle chose, à nos enfants d'avoir une destinée et si possible des perspectives d'avenir loin de ces pratiques-là.

Je profite aussi – je sais que vous le savez, parce que vous êtes un homme de dossier – : on a mis à disposition un modeste terrain, équivalant à 9 millions d'euros pour 1 euro symbolique auprès du ministère de l'Intérieur. Il reste de la place pour un commissariat et une antenne du 14ème arrondissement, comme il reste de la place sur Château-Gombert, puisque nous sommes aussi propriétaires de fonciers qui n'ont pas été souhaités pour implanter, pour mettre aussi un commissariat ou une antenne de Police Municipale sur ces deux territoires qui en ont

bien besoin. Cela nous permettrait d'avoir des équilibres d'une autre nature. Sur Malpassé, comme sur un certain nombre de territoires, je salue l'action de ces bénévoles et de ces gens extrêmement sérieux dans la mission qui leur est confiée, merci.

**Madame BAREILLE.-** Merci, Monsieur ROSSI. Effectivement, on a la chance d'avoir un tissu associatif riche sur notre secteur et une belle association, Les Farandoleurs, que nous soutenons. Nous serons d'ailleurs présents ce samedi puisqu'il y a toute une journée dédiée à l'emploi au collège Auguste Renoir.

On passe donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**LE RAPPORT N° 22-39122-DF – 23-011 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Madame BAREILLE.-** Merci à vous tous. On a passé en revue les 11 rapports de ce Conseil. Merci à nos rapporteurs, merci aux Services pour le travail réalisé et je vous souhaite à tous...

**Monsieur ROSSI.-** (inaudible, hors micro)

**Madame BAREILLE.-** Nous avons effectivement quelques absents. Merci et bonne fin de journée.

*(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 15 h 53 par Madame Marion BAREILLE, Maire du 7ème Secteur)*